

**APPEL À PROPOSITION DE NOTES CONCEPTUELLES PORTÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX POUR
L'ÉLIMINATION DU PALUDISME AU SÉNÉGAL
ADDENDUM N° 24 À LA
DÉCLARATION ANNUELLE DE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PORTÉ PAR LES ACTEURS
LOCAUX
APS No.: 7200AA19APS00007**

SOUSSIONNAIRES - VEUILLEZ NOTER: Le présent document est un addendum à une annonce en cours. Toutes les organisations intéressées sont invitées à le lire attentivement et à lire également la version complète de l'annonce, accessible ici :
<https://www.grants.gov/search-results-detail/314757>
Les informations importantes contenues dans la version intégrale de l'annonce internationale ne sont pas répétées dans le présent addendum.

Le présent programme est autorisé conformément à la Loi de 1961 sur l'assistance à l'étranger et ses amendements.

À travers le présent addendum à la Déclaration annuelle de programme (DAP) de développement porté par les acteurs locaux n° 7200AA19APS00007, l'USAID/Sénégal lance, exclusivement à l'intention des acteurs locaux, un appel à soumission de notes conceptuelles portant sur l'élimination du paludisme dans des régions ciblées au Sénégal. La date limite de soumission des notes conceptuelles est fixée au **6 mai, 2024**.

L'objectif de l'activité d'élimination du paludisme est de faire progresser le Sénégal vers son objectif d'élimination du paludisme d'ici 2030. Ce programme d'élimination du paludisme va viser, dans la première année, la zone Nord du pays avec les régions de Matam, St- Louis et Louga qui depuis quelques temps présentent des niveaux d'incidence en deçà du seuil d'élimination (inférieur à 5 pour mille). Le tableau ci-dessous présente les données de ces régions en 2021 :

Régions	Population	Cas de paludisme	Incidence (%)
Louga	1.091.269	1.899	1,74
Matam	368.601	521	1,41
St-Louis	1.120.586	872	0,77

Des zones supplémentaires peuvent être ajoutées au cours des années 2 et 3 de mise en œuvre.

Le mécanisme de financement prévu consiste en une subvention de « renouvellement » d'un montant fixe destinée à des activités programmatiques et aux résultats spécifiques. Seules les organisations locales du Sénégal sont éligibles à ce financement, conformément aux critères d'éligibilité et à la définition figurant à la Section 3 du présent addendum. Le montant global du financement prévu pour l'activité de l'élimination du paludisme, qui s'étale sur une période de trois ans, est de 3 millions de dollars. L'USAID procédera à une revue programmatique au cours de la troisième année si elle décide de renouveler le contrat pour une durée supérieure à trois ans. À la suite de cette revue, l'USAID invitera le bénéficiaire à présenter une demande de renouvellement comprenant une proposition technique et une proposition financière. La durée totale d'exécution couverte par la subvention initiale et la période couverte par la subvention de renouvellement ne peut dépasser cinq ans au maximum.

La Déclaration annuelle de programme (DAP) (lien à la version française : <https://www.grants.gov/search-results-detail/314757>) et le présent addendum (ci-joint) sont traduits en français pour la commodité des partenaires locaux. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Sauf indication contraire, toutes les conditions générales de la DAP portées par les acteurs locaux sont applicables (<https://www.grants.gov/search-results-detail/314757>).

Section 1 : Contexte

Le paludisme est un problème majeur de santé publique au Sénégal. C'est une maladie endémique dans la majeure partie du pays, avec une récurrence pendant la saison des pluies. Le Sénégal a fait de la lutte contre le paludisme une priorité nationale. Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), à travers le [Plan National de Développement Sanitaire et Social \(PNDSS\)](#), a réaffirmé cette priorité et a renforcé le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) dans sa volonté d'atteindre l'élimination du paludisme au Sénégal à l'horizon 2030.

S'alignant sur la stratégie technique mondiale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le [Plan Stratégique National de Lutte contre le Paludisme \(2021-2025\)](#) du PNLP compte :

- Interrompre la transmission du paludisme dans au moins 80% des districts qui étaient éligibles en 2019 ;
- Réduire la morbidité palustre d'au moins 75 % par rapport à 2019 ;
- Réduire la mortalité palustre d'au moins 75 % par rapport à 2019.

Depuis 2009, grâce à l'appui de partenaires techniques et financiers (PTF), le Programme National de lutte contre le Paludisme (PNLP) élabore des stratégies visant l'interruption de la

transmission palustre. Ces activités étaient en phase pilote dans certains districts notamment celui de Richard Toll. A partir de 2016, le Plan stratégique national (PSN) 2016 – 2020 dans ses objectifs stratégiques amorçait la marche vers l'élimination du paludisme au Sénégal. Il s'agissait de réduire la morbidité et la mortalité palustres d'au moins 75 % par rapport à 2015 mais aussi d'atteindre la pré élimination du paludisme dans la zone Nord du pays.

L'évaluation de ce PSN a révélé que de manière générale, les indicateurs ont évolué favorablement à l'échelle nationale avec une prévalence parasitaire qui a diminué de 3% à 0,3% entre 2013 et 2019 ; une mortalité liée au paludisme qui a diminué de 51 % entre 2015 et 2019 et une réduction de la morbidité proportionnelle palustre qui a diminué de 37,6 % pour la même période.

Dans la zone nord, les régions de Saint-Louis et Louga ont pu atteindre le seuil de pré élimination avec respectivement une incidence administrative de 0,8 ‰ et 2,2 ‰ alors que la région de Matam avait enregistré 9,1 ‰ mais, avec une disparité entre les districts. Les districts sanitaires de Matam et Thilogne ayant respectivement 2 ‰ et 1,2 ‰. Avec ces succès, le PNLP, dans le Plan Stratégique National (PSN) 2021-2025, prévoit d'atteindre une interruption de la transmission palustre dans au moins 80% des districts qui étaient éligibles en 2019.

Pour conforter cet objectif d'élimination, le PNLP en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers et tous les acteurs de la lutte contre le paludisme, a développé un [plan d'accélération](#) vers l'élimination 2023-2025. Selon la stratification locale adoptée par le Sénégal pour des raisons opérationnelles, le classement des régions en fonction de l'incidence en 2021 s'établit comme suit :

Catégories		Région	Incidence 2021 (per 1000)
Catégorie I	Incidence < 5 ‰	Saint Louis	0.9
		Fatick	1.5
		Louga	1.9
		Thiès	2.8
		Dakar	4.9
Catégorie II	5‰ < Incidence < 15 ‰	Kaffrine	5.7
		Matam	7.2
		Ziguinchor	10.3
		Kaolack	10.9
Catégorie III	15‰ < Incidence < 25 ‰	Diourbel	19.4
Catégorie IV	Incidence > 25 ‰	Sédhiou	29.8
		Tambacounda	149.7

		Kolda	214.5
		Kédougou	536.5

Section 2: Objectifs

Le but de l'activité d'élimination du paludisme est de faire progresser le Sénégal vers son objectif d'élimination du paludisme d'ici 2030. Les objectifs spécifiques de cette activité sont les suivants :

- Assurer la détection, le traitement et l'investigation des cas de paludisme conformément aux exigences d'élimination dans les établissements de santé publics et privés et les sites de soins communautaires
- Assurer une surveillance et une réponse intégrées (cliniques, biologiques, entomologiques et environnementales) dans les districts éligibles
- Assurer le suivi communautaire des activités d'élimination dans les districts ciblés
- soutenir les directions régionales de la santé (DRS) et les districts ciblés dans le renforcement continu des capacités des acteurs sur les activités d'élimination du paludisme
- renforcer la coordination régionale de la lutte contre le paludisme afin d'accroître le financement national de l'élimination de la maladie
- Aider les directions régionales de la santé et les districts à développer des approches pertinentes pour renforcer le système de santé, permettant l'incorporation des activités d'investigation des cas de paludisme dans l'ensemble des activités de routine du système de santé.

En s'appuyant sur les approches préconisées ci-dessus, les soumissionnaires sont encouragés à proposer d'autres approches novatrices importantes pour les parties prenantes locales pour contribuer à la réalisation des résultats intermédiaires (RI).

L'USAID envisage l'octroi d'un financement à une organisation qui travaillera en coordination avec d'autres partenaires (américains ou non américains) et avec le ministère de la Santé, notamment les directions régionales de la santé et les districts sanitaires.

Les acteurs locaux n'ont aucune obligation de proposer un projet entièrement conçu pour le présent addendum. Il est demandé une note conceptuelle proposant un processus d'identification et de mise en œuvre de solutions inspirées du contexte local et pleinement compatibles avec la DAP de développement porté par les acteurs locaux.

Section 3 : Critères d'éligibilité

L'USAID souhaite recevoir des notes conceptuelles émanant de divers acteurs locaux ayant une bonne compréhension des défis de développement auxquels sont confrontés leurs communautés, pays ou régions, ou qui présentent une méthode pour déterminer les priorités locales dans le cadre de leur approche. Les candidats éligibles :

1. doivent être des entités locales établies au Sénégal. Pour savoir si une entité relève de la catégorie des « entités locales » aux fins de la présente DAP, l'USAID tiendra compte des critères suivants :
 - a. si l'entité est légalement constituée sous le régime des lois du Sénégal ;
 - b. si le centre principal des affaires ou des opérations de l'entité se trouve au Sénégal ;
 - c. si les actions de l'entité sont détenues et contrôlées majoritairement par des personnes physiques de nationalité sénégalaise ou des personnes jouissant d'un permis de résidence permanente au Sénégal ; et
 - d. si l'entité est gérée par un organe de direction dont la majorité des membres sont des citoyens sénégalais ou des personnes jouissant d'un permis de résidence permanente au Sénégal.
2. ne peuvent avoir reçu plus de 5 millions de dollars en financement direct (en tant que bénéficiaire principal) de l'USAID au cours des cinq dernières années fiscales.
3. ne peuvent pas être des organisations basées aux Etats-Unis. Les organisations basées aux États-Unis ne sont pas éligibles au statut de bénéficiaires principaux dans le cadre de la présente DAP.

Remarque : Aux fins de la présente définition, les termes « détenu majoritairement » et « géré par » incluent , sans s'y limiter, les intérêts des bénéficiaires et le pouvoir, direct ou indirect, exercé ou exerçable, de contrôler l'élection, la nomination ou le mandat des administrateurs de l'organisation ou d'une majorité de l'organe directeur de l'organisation, quel qu'en soit le moyen.

L'USAID reconnaît que les candidats individuels peuvent ne pas disposer de toutes les compétences et capacités nécessaires pour atteindre seuls l'ensemble des objectifs. Les accords de partenariats impliquant un soumissionnaire principal associé à un ou plusieurs sous bénéficiaires sont donc encouragés pour garantir la réussite de l'opération.

Section 4 : Approches de développement porté par les acteurs locaux

Il est recommandé aux soumissionnaires de prendre en compte une ou plusieurs des approches suivantes dans les activités proposées, ou de proposer une ou plusieurs approches différentes reflétant les objectifs de développement porté par les acteurs locaux.

1. **Mécanismes** qui améliorent le flux d'informations entre le soumissionnaire, les différentes parties prenantes et l'USAID afin de renforcer leur responsabilité pour l'atteinte des résultats et la pérennité.
2. **Des approches analytiques participatives** susceptibles de fournir une meilleure compréhension des environnements complexes dans lesquels le programme sera mis en œuvre.
3. **Une procédure de prise de décision participative**, prévoyant l'établissement de priorités au niveau local, une conception collaborative et d'autres moyens de transférer le pouvoir de décision et le contrôle aux acteurs locaux, y compris aux personnes traditionnellement marginalisées, telles que les femmes, les jeunes, les minorités religieuses et ethniques, et les personnes de diverses identités de genre, afin de garantir un leadership local inclusif.
4. **Mobilisation des ressources locales**, notamment par le biais d'initiatives philanthropiques locales, de partenariats mobilisant les ressources du secteur privé local, d'organisations confessionnelles, des pouvoirs publics, de la société civile et du monde universitaire, ainsi que d'autres sources de compétences et de ressources financières locales pour remplacer celles des bailleurs de fonds internationaux.
5. **Renforcement des réseaux locaux**, notamment par la compréhension et le renforcement des réseaux existants et émergents d'acteurs locaux, l'appui au travail des organisations locales, la facilitation des marchés, l'action collective, l'impact collectif et d'autres approches axées sur la demande visant à établir un lien entre les besoins locaux et les ressources locales.
6. **Des approches pilotées par les collectivités et les acteurs locaux concernant la conception, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage**, privilégiant les conceptions locales et communautaires du succès et renforçant le rôle des acteurs locaux dans la gestion et l'utilisation des données et des enseignements se rapportant aux solutions de développement, aux processus de développement et à la pérennité des résultats obtenus.
7. **Renforcement des capacités locales**, notamment du rôle des institutions et des acteurs locaux dans la pérennisation des résultats de développement, dans l'objectif à long terme d'éliminer tout besoin de recourir à l'aide étrangère.
8. **Adaptation et résolution de problèmes dans des environnements hostiles**, où l'incertitude, l'instabilité, l'inaccessibilité ou l'insécurité limitent la capacité à opérer de manière sûre et efficace. Il peut s'agir de zones inaccessibles de par leur situation géographique, d'environnements affectés par des catastrophes naturelles, conflits actifs, corruption, fermeture des espaces politiques, criminalité et pandémies, où les

approches locales sont indispensables pour garantir la résilience et la viabilité à long terme.

Pour plus d'informations sur les initiatives et approches de l'USAID relatives au développement porté par les acteurs locaux, consulter le site Internet du [Local, Faith, and Transformative Partnerships Hub](#).

Section 5 : Considérations d'ordre budgétaire

Comme le précise sa [politique de renforcement des capacités locales](#), l'USAID se doit de tenir compte du rôle potentiellement fragilisant de l'aide étrangère dans les systèmes locaux et contribuer à ce que ces systèmes ne soient plus tributaires du financement des bailleurs de fonds internationaux. Il n'est pas dans les intentions de l'USAID de submerger temporairement une organisation locale avec des financements, en élargissant de manière artificielle ses effectifs au-delà des capacités pouvant être raisonnablement supportées par les ressources locales une fois la subvention arrivée à son terme. Dans le cadre des soumissions de notes conceptuelles, les soumissionnaires se doivent de proposer un budget reflétant raisonnablement l'état de leurs ressources existantes et leur capacité à se développer de manière durable (parfois appelée « capacité d'absorption des fonds »).

Section 6 : Critères d'évaluation du mérite

Les notes conceptuelles répondant aux critères d'éligibilité (voir section 3, Critères d'éligibilité) seront évaluées sur la base des critères d'évaluation du mérite ci-après :

A. Développement porté par les acteurs locaux

Le Soumissionnaire affiche une solide compréhension du contexte et des priorités locales et fait preuve de transparence, de redevabilité et de réactivité à l'égard des personnes bénéficiant de ses services. L'approche proposée et les éventuels accords de travail en équipe transfèrent effectivement la définition des priorités et le pouvoir décisionnel à divers acteurs locaux, y compris aux personnes traditionnellement marginalisées, telles que les femmes, les jeunes, les minorités religieuses et ethniques, et les personnes de diverses identités de genre. Le Soumissionnaire fait preuve d'un engagement résolu en faveur de l'apprentissage permettant de promouvoir la pratique du développement porté par les acteurs locaux, pour eux-mêmes, leurs mandants et la communauté du développement au sens large. Les investissements de l'USAID dans ce travail devraient renforcer la capacité des organisations locales, des réseaux et/ou des communautés à produire des résultats au-delà de la période d'exécution des activités financées.

Par ailleurs, les critères d'évaluation suivants, spécifiques à l'USAID/Sénégal, seront appliqués :

B. Approche technique

Dans quelle mesure la note conceptuelle propose des approches rigoureuses et judicieuses permettant d'atteindre les objectifs et les résultats décrits dans la section 2 : Objectifs.

C. Capacité organisationnelle

Dans quelle mesure le Soumissionnaire (et ses sous-bénéficiaires le cas échéant) démontre qu'il dispose des capacités institutionnelles nécessaires pour atteindre les résultats escomptés, détaillés dans l'approche technique.

Si les critères relatifs au mérite revêtent une importance primordiale, les considérations relatives aux coûts peuvent également entrer en ligne de compte pour l'attribution d'une subvention. Le Gouvernement des États-Unis n'est astreint à aucune obligation d'attribution fondée sur le coût le moins élevé proposé ou sur le Soumissionnaire ayant obtenu le score le plus élevé lors de l'évaluation du mérite.

Section 7 : Instructions relatives à la soumission

Les notes conceptuelles doivent être soumises à l'USAID/Sénégal à l'adresse suivante : SenegalHealthAPS@usaid.gov . Elles doivent être soumises au plus tard le **6 mai, 2024** pour être examinées.

Les notes conceptuelles doivent être présentées sous la forme d'un document de cinq pages maximum (compte non tenu des informations de RÉSUMÉ).

Les notes conceptuelles doivent être soumises en anglais ou en français.

Dans leur note conceptuelle les Soumissionnaires doivent fournir les informations ci-après :

A. UN RÉSUMÉ (non compris dans les cinq pages)

1. Le nom et les coordonnées du Soumissionnaire
2. La nature de son organisation et le pays où elle est légalement enregistrée.
3. Une déclaration attestant que le Soumissionnaire est une « entité locale » telle que définie à la Section 3, Critères d'éligibilité.
4. Une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas reçu plus de 5 millions de dollars de financement de l'USAID au cours des cinq dernières années budgétaires, en qualité de bénéficiaire principal.
5. Le titre du projet proposée
6. Le lieu choisi pour la réalisation du projet proposée

7. Le nom et les coordonnées et le pays d'enregistrement légal des autres organisations partenaires participant à l'élaboration du concept (le cas échéant).
8. L'objectif général et l'approche de développement portée par les acteurs locaux proposés pour l'activité (2-3 phrases)
9. Le montant du financement sollicité auprès de l'USAID (_____ \$)
10. Des explications sur la manière dont le montant du financement sollicité reflète de manière raisonnable l'état des ressources existantes de l'organisation/du consortium et sa capacité à se développer de manière durable (prendre en compte : le budget actuel de votre organisation, les ressources humaines existantes, si/comment vous aimeriez que votre projet se développe (prendre en compte : le budget actuel de votre organisation, les ressources humaines existantes, si/comment vous souhaitez que votre (vos) organisation(s) se développe(nt) au cours des prochaines années, et quelles sont les ressources locales disponibles pour maintenir votre croissance une fois le financement de l'USAID arrivé à son terme - 2-3 phrases pour chaque organisation principale et tout sous-partenaire)

B. DESCRIPTION NARRATIVE

Une description narrative satisfaisante doit comprendre un aperçu précis et logique de l'approche technique proposée par le Soumissionnaire. Elle doit également inclure une discussion sur les aspects ci-dessous. Il convient de noter que chaque élément correspond à un critère d'évaluation du mérite spécifique dans la section 6, Critères d'évaluation du mérite.

B.1. Développement porté par les acteurs locaux (une page) :

- À quel(s) défi(s) local(aux) ce concept apporte-t-il une réponse ? Comment les populations locales éprouvent-elles ce(s) défi(s), et qu'est-ce qui est important pour elles ? Comment le savez-vous ?
- Comment allez-vous habiliter divers acteurs locaux, y compris les personnes marginalisées et les éventuels partenaires, à encadrer le processus d'établissement des priorités et de prise de décision ?
- Quelle approche préconisez-vous en matière d'apprentissage ? Comment partagerez-vous vos apprentissages ? Avec qui ?
- Comment renforcerez-vous la capacité des organisations locales, des réseaux et/ou des communautés à produire des résultats au-delà de la période de réalisation des activités financées ?

B.2. Approche technique (trois pages) :

- Quelles stratégies et activités proposez-vous pour atteindre les objectifs décrits dans la Section 2 ?

- Comment votre approche améliorera-t-elle la situation du paludisme dans les régions et districts cibles et l'accélération vers l'élimination du paludisme ?
- Comment l'approche technique proposée est-elle en adéquation ou en lien avec le Plan national de développement sanitaire et social (PNDSS) 2019-2028, le Plan Stratégique National (PSN) 2021-2025 du PNLP et le plan d'accélération vers l'élimination du paludisme au Sénégal?
- Quelle approche préconisez-vous en matière de suivi et d'évaluation du projet ?

B.3. Capacité organisationnelle (une page) :

- Décrivez les capacités organisationnelles - techniques, managériales, financières, etc. dont dispose l'organisation (et toute organisation partenaire, le cas échéant) pour mener à bien les activités proposées dans les trois régions cibles de Louga, Matam et Saint-Louis.
- Décrire brièvement des programmes ou projets d'envergure ou de portée similaire que l'organisation (et toute organisation partenaire, le cas échéant) a mis en œuvre.
- Si vous proposez un partenariat, décrivez et définissez le rôle des autres entités/organisations et les axes de synergies.

Section 8 : Processus de sélection et de cocréation

L'USAID/Sénégal est responsable du processus de sélection et de la gestion de toute subvention accordée dans le cadre du présent addendum. L'USAID/Sénégal accusera réception de la note conceptuelle dans un délai d'une semaine à compter de la date de soumission.

L'USAID/Sénégal utilisera le processus de sélection suivant :

Etape 1 - Revue des notes conceptuelles : L'ensemble des critères d'évaluation du mérite sont pondérés de manière égale pour chaque phase du processus de sélection. D'abord, L'USAID/Sénégal évaluera chaque soumission et attribuera une note (succès/échec). Les notes conceptuelles seront jugées satisfaisantes si elles répondent de manière adéquate aux critères d'évaluation du mérite et seront jugées insuffisantes si elles ne répondent pas de manière adéquate aux critères d'évaluation du mérite. Ensuite, L'USAID/Sénégal évaluera et classera les notes conceptuelles ayant une note de "succès" à l'aide d'un système de notation qualitative (exceptionnelle, très bonne, satisfaisante, moyenne, et insatisfaisante) pour sélectionner le soumissionnaire qui participera au processus de cocréation.

Avant l'attribution de la subvention, l'USAID/Sénégal et le Soumissionnaire établiront une interaction significative en présentiel, par téléphone et/ou par voie électronique pour co-crée le projet. Le Soumissionnaire sélectionné pour la cocréation d'un projet avec l'USAID/Sénégal

sera contacté par un Administrateur d'accord (AO) de l'USAID/Sénégal et recevra des instructions au sujet de la période de cocréation et des conditions préalables à l'attribution de la subvention. Les soumissionnaires qui n'auront pas été retenus seront également informés.

Etape 2 - Evaluation de capacité : L'USAID/Sénégal travaillera avec le soumissionnaire sélectionné pour mener une évaluation de la capacité organisationnelle (OCA) et une liste de contrôle d'éligibilité après la sélection.

Etape 3 - Co-création : L'USAID/Sénégal peut décider d'inviter plus d'un soumissionnaire à participer à un exercice individuel de co-création ou à un exercice de co-création avec plusieurs parties prenantes. Dans le cadre d'un exercice de co-création multipartite, les participants collaboreront et affineront leur(s) approche(s) les uns avec les autres et avec l'USAID en vue de l'attribution d'une subvention. L'USAID/Sénégal prévoit de démarrer le processus de cocréation le/vers le 22 juillet, 2024. Ce processus durera deux semaines.

Etape 4 - Attribution de la subvention : En fonction des résultats du processus de co-création et de l'évaluation de la capacité organisationnelle, l'USAID/Sénégal peut émettre une (des) demande(s) de candidature à l'entité qui soumet le concept accepté, ou décider d'entrer directement dans les négociations et le développement de la subvention.

La Section 9, Informations sur les subventions fédérales relatives à la DAP pour le développement porté par les acteurs locaux, comprend les conditions qu'un Soumissionnaire doit remplir s'il lui est proposé de co-créer un projet et s'il est attributaire d'un financement de l'USAID. **Il convient de noter qu'il n'est pas nécessaire de satisfaire à ces exigences pour soumettre une note conceptuelle dans le cadre de la DAP.**

Section 9 : Partage de concepts

Si l'USAID identifie des opportunités de renforcer ou de financer un concept ou une demande en établissant des liens avec d'autres mécanismes de l'USAID, d'autres bailleurs de fonds potentiels et/ou des partenaires externes, elle pourra rendre ce concept ou cette demande disponible en interne ou en externe pendant une période maximale d'un an à compter de la réception de ce concept, en vue d'un examen approprié.

Section 10 : Questions et assistance supplémentaire

Les questions relatives au présent addendum peuvent être adressées à SenegalHealthAPS@usaid.gov au plus tard le 25 mars 2024. L'USAID/Sénégal a l'intention de tenir une conférence virtuelle de pre-soumission de concepts le 28 mars 2024 à 10:00 heure locale. La conférence se tiendra sur la plateforme Google Meet à l'adresse suivante :

<https://meet.google.com/eym-ezss-hyw> . Après une présentation de l'opportunité de financement et du processus de soumission, y compris les instructions de soumission des notes conceptuelles et la description complète d'un document final d'attribution et de tous ses éléments, les soumissionnaires potentiels peuvent poser des questions via la fonction de chat de Google Meet. Toutes les questions doivent être soumises par écrit. En plus des réponses orales fournies pendant la conférence, l'USAID répondra à toutes les questions par écrit. Les réponses seront publiées sur la page web Grants.gov pour le Locally Led Development APS.

Avant de soumettre une note conceptuelle, il est recommandé aux soumissionnaires de prendre connaissance des documents de l'USAID destinés aux organisations à la recherche d'opportunités de financement et de partenariat, notamment [How to Work with USAID](#) (Comment travailler avec l'USAID) et www.workwithusaid.org. Le premier lien contient plusieurs modules "comment faire" avec lesquels votre organisation devrait se familiariser. Nous attirons votre attention sur le module 8 et sur le document Quick Reference Resources PDF qui comprend de nombreux liens relatifs à la conformité aux lois, aux règlements et aux conditions d'attribution applicables. En outre, les chapitres 303 (Subventions et accords de coopération aux organisations non gouvernementales), 310 (Exigences en matière de source et de nationalité pour l'acquisition de produits et de services financés par l'USAID), 320 (Marquage) et ADS 303mat (Dispositions standard pour les attributions de montants fixes aux organisations non gouvernementales) du système de directives automatisées de l'USAID sont des références clés qui guideraient la mise en œuvre si votre organisation devenait un bénéficiaire de l'USAID (<https://www.usaid.gov/about-us/agency-policy/series-300>).

Pour de plus amples informations sur les objectifs et exigences de la DAP de développement porté par les acteurs locaux, se référer à la DAP de développement porté par les acteurs locaux, disponible sur le site Internet suivant : <https://www.grants.gov/search-results-detail/314757>.